

L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de saint julien le Montagnier à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 15.		

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Charles-Antoine MORDELET : Aiguines

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :  
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
02/10/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :  
Colette CHARRIAU

Délibération  
n° 14 -10 - B7 - 01

Marché de prestations de services d'assurances pour le Parc naturel régional du Verdon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics,  
Vu le Budget du Parc ;

Considérant la consultation lancée par le Parc dans le cadre d'une procédure adaptée, pour la fourniture de prestations de services d'assurances pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Considérant que ce marché comporte six lots :

- Lot 1 : Responsabilité Civile
- Lot 2 : Dommages aux Biens
- Lot 3 : Contrat Flotte Automobile
- Lot 4 : Garanties Statutaires
- Lot 5 : Protection juridique des agents et des élus
- Lot 6 : Responsabilité civile décennale

Considérant que les offres suivantes ont été retenues en application des critères de sélection des offres définis dans le règlement de consultation :

- Lot n° 1 : GROUPAMA pour un montant de 2257,36 € TTC au titre de l'année 2015.
- Lot n° 2 : SMACL pour un montant de 1563,59 € TTC au titre de l'année 2015
- Lot n° 3 : SMACL pour un montant de 4579,84 € TTC au titre de l'année 2015
- Lot n° 4 : GROUPAMA pour un montant provisionnel de 36890,00 € TTC au titre de l'année 2015 (4,76 % de la masse salariale)
- Lot n° 5 : Cabinets HATREL et CFDP pour un montant de 241,4€ TTC au titre de l'année 2015
- Lot n° 6 : Déclaré infructueux (aucune offre reçue)

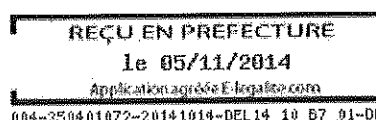
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

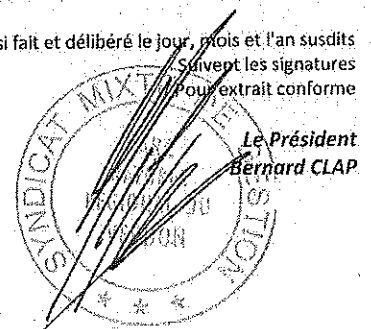
- Autorisent le Président à signer les marchés de prestations de services d'assurances avec les trois compagnies d'assurances mentionnées ci-dessus pour une durée de 3 ans, selon les modalités et les montants ainsi exposés,
- Autorisent le Président à signer tout avenant relatif à ces contrats d'assurances qui s'avèrerait nécessaire,
- Autorisent le Président à signer toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le - 5 NOV. 2014  
et publication le 21 OCT. 2014



004-250401072-20141014-DEL14\_10\_B7\_01-DE



L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de saint julien le Montagnier à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 15		

**Etaient présents :**

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Charles-Antoine MORDELET : Aiguines

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
02/10/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) : Colette CHARRIAU

Délibération  
n° 14 -10 - B7 - 02

**Attribution de tickets Kadeos culture et Kadeos Infini au personnel du syndicat mixte**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget du Parc ;

Le Président propose de valoriser l'implication de l'équipe technique du Parc en attribuant à chacun des agents en poste au 1<sup>er</sup> décembre 2014, titulaires et contractuels (hors stagiaires et besoins saisonniers) des tickets Kadeos culture et Kadeos Infini pour un montant qui sera calculé à raison de 20 € par mois de présence sur l'année 2014. Un agent présent sur toute l'année percevra donc 240 € de tickets Kadeos.

Cette dépense représente un coût total de 8973,76 € TTC.

Où l'exposé du Président,

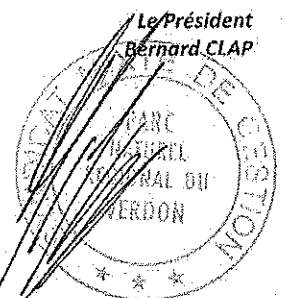
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'attribution de tickets Kadeos tel que présenté, aux agents du PNR Verdon, en poste au 1<sup>er</sup> décembre 2014, et à raison de 20 € par mois de présence sur l'année 2014 (hors stagiaires et besoins saisonniers) ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le - 5 NOV. 2014  
et publication le 21 OCT. 2014

Le Président  
Bernard CLAP



REÇU EN PREFECTURE

Le 05/11/2014

Application agréée E-legalite.com

004-250401072-20141014-DEL 14\_10\_B7\_02-DE

L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Saint Julien le Montagnier à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 15		

**Etaients présents :**

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Charles-Antoine MORDELET : Aiguines

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
02/10/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Colette CHARRIAU

Délibération  
n° 14 -10 - B7 - 03**Inventaires et suivis scientifiques 2015**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu Charte du Parc naturel régional du Verdon ;

Considérant l'intérêt de poursuivre l'amélioration des connaissances et disposer d'indicateurs de suivi de l'évolution de la biodiversité sur le territoire du Parc, en lien avec l'évaluation en continu de la Charte du Parc (renseigner les indicateurs de la Charte et un Observatoire du Territoire) ;

En 2015 sont prévues la reconduction et mise en œuvre des inventaires suivants :

- ⊕ Bruant ortolan (1er inventaire: 2009/Echelle d'intervention: plateau de Valensole)
- ⊕ Outarde canepetière (suivi annuel/échelle d'intervention: populations connues suivies depuis plusieurs années)
- ⊕ Pie-grièche écorcheur: inventaire à initier en 2015 sur la base méthodologique de celui mené en 2014 sur la Pie-grièche méridionale (Echelle d'intervention: territoire du Parc)
- ⊕ Castor d'Europe: reconduction du suivi (1er inventaire: Naturalia -2010-11/Echelle d'intervention: BV du Verdon)
- ⊕ Oiseaux rupestres: relance et pression d'inventaires accrue pour le suivi des oiseaux rupestres (rapaces - hors vautours), sur la base d'un 1er travail effectué par la LPO PACA en 2010
- ⊕ Contribution à la démarche des inventaires participatifs de la biodiversité

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : ..... 51 000 €  
 Conseil Régional (80 %) : ..... 40 800 €  
 PNR Verdon : ..... 10 200 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Acte rendu exécutoire  
 Après transmission en Préfecture  
 Le 19/12/2014  
 et publication le 21/10/2014

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
 Suivent les signatures  
 Pour extrait conforme

Le Président  
 Bernard CLAP

REÇU EN PREFECTURE  
 Le 19/12/2014  
 Application agréée E.legalite.com

L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Saint Julien le Montagnier à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 15		

**Etaient présents :**

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Charles-Antoine MORDELET : Aiguines

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
02/10/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Colette CHARRIAU

Délibération  
n° 14 -10 - B7 - 04**Lancement de la démarche REGAIN : appel à projet CASDAR**

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon

Le fonds CASDAR, géré par le Ministère de l'Agriculture, est un fond dédié au financement des projets de développement agricole, aux expérimentations et à l'innovation agricole. Chaque année, le Ministère lance des appels à projets.

Le Ministère vient de lancer un nouvel appel à projet dans le cadre du CASDAR « Innovation et partenariat » dont un des thèmes éligibles est « la conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique »

Les objectifs de ce thème sont dans la droite ligne des objectifs poursuivis dans la démarche REGAIN.

De plus, cet appel à projet vise à soutenir des démarches de territoire et de partenariats entre acteurs d'origine différente.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent que le Parc du Verdon, en lien avec les partenaires de la démarche REGAIN, sollicitent cet appel à projet, notamment sur les axes de travail « Qualité des sols » et « Infrastructures agroécologiques ».
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le 19/12/2014  
et publication le 21/10/2014

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard CLAP

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2014

Application agréée E.legalise.com

004-250401072-20141014-DEL 14\_10\_B7\_04-DE

L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en mairie de Saint Julien le Montagnier à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 15		

**Etaient présents :**

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Charles-Antoine MORDELET : Aiguines

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
02/10/2014

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Colette CHARRIAU

Délibération  
n° 14 -10 - B7 - 05

**Modification d'un représentant du PNR Verdon au GAL Confluence autour du Verdon**

Par délibération du Bureau en date du 14 mai 2014, les membres du Bureau ont désigné M. Jean BACCI et M. Bernard CLAP en tant qu'élus représentant le PNR Verdon au GAL Confluence autour du Verdon.

M. Jean BACCI ayant déjà été délégué par la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon, il est proposé aux membres du Bureau de désigner M. Antoine FAURE pour le remplacer.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- désignent M. Antoine FAURE (à la place de M. Jean BACCI) et M. Bernard CLAP pour représenter le PNR Verdon au GAL confluence autour du Verdon,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le 19/12/2014  
et publication le 21/10/2014

Le Président  
Bernard CLAP

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/12/2014

Application agréée E.legalis.com

004-250401072-20141014-DEL14\_10\_B7\_05-DE